RÈGLEMENT INTÉRIEUR – VIDE GRENIER -
APE Ecoles Marie Curie

Article 1 : L'APE des écoles Marie Curie de Saint Juéry organise un Vide grenier le dimanche 22 mai de 8h à 17h dans les cours des Écoles Marie Curie à Saint Juéry. Cette manifestation se tient avec l'accord des autorités compétentes et selon le respect de la législation en vigueur.
Article 2 : Le vide grenier est réservé aux exposants particuliers, non professionnels, pour la vente d'objets personnels et d'occasion.
Article 3 : Les exposants sont des personnes majeures ou des enfants ou jeunes accompagnés par un responsable légal (majeur) muni d'une pièce d'identité. Les exposants doivent pouvoir présenter une pièce d'identité à tout moment de la manifestation.
Article 4 : Le nombre de places étant limité, les dossiers seront traités par ordre chronologique d'arrivée. Toute réservation incomplète ou non accompagnée du règlement correspondant ne sera pas retenue.
Article 5 : Le tarif de l'emplacement de 3mx3m est fixé à 10€. Le droit de place ne sera pas remboursé si l'évènement venait à être annulé pour toute raison indépendante de la volonté des organisateurs (ex : mauvaise météo) L'exposant s'engage à respecter les limites de son emplacement et à le laisser propre.
Article 6 : L'installation des exposants débute à partir de 6h30 jusqu'à 8h. Les emplacements sont attribués par les organisateurs et ne peuvent être contestés. Seuls les organisateurs sont habilités à faire des modifications si nécessaire. La vente débute à 8h et se termine à 17h au plus tard, heure à laquelle les exposants doivent libérer l'espace mis à leur disposition.
Article 7 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol, casse, ou toute détérioration du matériel ou des objets exposés, ainsi qu'en cas d'accident de personnes occasionné par des objets exposés, leur manipulation, leur installation, ou une cause quelconque, avant, pendant et après la manifestation. Les enfants sont sous l'entière responsabilité de leurs parents.
Article 8 : Les objets invendus ne peuvent être laissés sur place.
Article 9 : Conformément à la réglementation en vigueur, les ventes des produits alimentaires, d'animaux vivants, d'armes en état de fonctionner, de copies de CD ou DVD et de produits inflammables sont interdites.
Article 10 : L'APE appliquera le protocole sanitaire en vigueur au moment de la manifestation.
L'APE se réserve le droit de refuser l'accès au site à toute personne ne respectant pas ce règlement.
Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

Date : **Signature :**

L'Association des Parents d'Elèves Marie Curie organise un

- VIDE GRENIER -

SAINT-JUERY

Dimanche 22 mai 2022

de 8h à 17h

Cours des Écoles Marie Curie

APE MARIE CURIE

Les profits seront reversés à l'Association des Parents d'Elèves des écoles maternelle et élémentaire Marie Curie de Saint-Juéry.

L'APE Marie Curie de SAINT-JUERY organise
un VIDE GRENIER le Dimanche 22 mai 2022
Ecoles Marie Curie –
avenue de la Gare - 81160 SAINT-JUERY

INFORMATIONS PRATIQUES

► Accueil des exposants de 6h30 à 8h
► Impossibilité de garer la voiture à côté de l'emplacement pour décharger
► Accueil des visiteurs de 8h à 17h
► Entrée des visiteurs gratuite et ouverte à tous
► Buvette et petite restauration sur place

Si vous ne souhaitez pas prendre d'emplacement,
il est possible de nous confier des objets
que nous vendrons au profit des écoles.

Seul l'argent récolté en règlement du droit de place, buvette, restauration sera réservé à l'Association des Parents d'Elèves des écoles maternelle et élémentaire Marie Curie.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter :
APE Marie Curie
EMail: ape.mariecurie81@gmail.com
Tel : 06 15 39 87 20 / 06 89 42 43 50
Facebook : Marie Curie / Saint Juéry

MERCI POUR LES ENFANTS

VIDE GRENIER

Dimanche 22 mai 2022

***

Bulletin d'inscription à retourner à : APE MARIE CURIE
à l'École Maternelle -
impasse Salengro - 81160 Saint Juéry

Nom :.....Prénom :.....
Adresse :.....
.....
Téléphone : …… /…… /…… /…… /……
Mail : .....@.....

Souhaite réserver :
….. emplacement(s) de 3 x 3 mètres ……..... 10 €
Total : ……..……. €

Pièces à joindre obligatoirement au bulletin d'inscription dûment complété et signé :
► Réglement par chèque ou espèces à l'ordre de l'APE Marie Curie
► Photocopie recto-verso d'une pièce d'identité (valide)
► Règlement intérieur signé (voir au recto)

Déclare sur l'honneur :
► Ne pas être commerçant
► Ne vendre que des objets personnels et usagés (Art. L310-2 du code du commerce).
► Ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art. R 321-9 du Code Pénal).
Aucun remboursement ne sera effectué dans le cas où le vendeur ne serait présent le jour du vide grenier quelque soit la raison ainsi qu'en cas de mauvais temps.

Date :